OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2025/2026	TARIFS 2026/2027	DATE D'EFFET	ACTE
SERVICES DE RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE 2026/2027				A compter du 01/09/2026	Délibération n° 3.3 du 24 juin 2026
Les présents tarifs demeurent applicables tant qu'ils n'ont pas été modifiés ou supprimés					
PAUSE MERIDIENNE					
Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème indiqué					
Elèves de classes maternelles, domiciliés à Cholet ou au Puy-Saint-Bonnet					
Cas général :					
0 € - 305 €	l'unité	3,16 €	3,22 €		
306 € - 455 €	l'unité	3,22 €	3,28 €		
456 € - 610 €	l'unité	3,31 €	3,38 €		
611 € - 770 €	l'unité	3,50 €	3,57 €		
771 € - 930 €	l'unité	3,85 €	3,93 €		
931 € - 1 090 €	l'unité	4,09 €	4,17 €		
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	4,40 €	4,49 €		
Elèves de classes élémentaires, domiciliés à Cholet ou au Puy-Saint-Bonnet					
Cas général					
0 € - 305 €	l'unité	3,28 €	3,35 €		
306 € - 455 €	l'unité	3,35 €	3,42 €		
456 € - 610 €	l'unité	3,44 €	3,51 €		
611 € - 770 €	l'unité	3,67 €	3,74 €		
771 € - 930 €	l'unité	4,03 €	4,11 €		
931 € - 1 090 €	l'unité	4,24 €	4,32 €		
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	4,57 €	4,66 €		
Enfants de classes maternelles et élémentaires accueillis avec un panier-repas fourni par les familles, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé :					
0 € - 305 €	l'unité	1,09 €	1,11 €		
306 € - 455 €	l'unité	1,16 €	1,18 €		
456 € - 610 €	l'unité	1,25 €	1,28 €		
611 € - 770 €	l'unité	1,37 €	1,40 €		
771 € - 930 €	l'unité	1,47 €	1,50 €		
931 € - 1 090 €	l'unité	1,56 €	1,59 €		
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	1,71 €	1,74 €		
Elèves hors Cholet, cas général	l'unité	6,56 €	6,69 €		
Elèves hors Cholet, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé	l'unité	4,17 €	4,25 €		
Autres cas					
. Adultes (non surveillants)	l'unité	7,72 €	7,87 €		
. ~~Elèves de Cholet du second degré en stage au sein d'une école qui ne participent pas au service de pause méridienne~~	l'unité	4,57 €	supprimé		
. ~~Elèves hors Cholet du second degré en stage au sein d'une école qui ne participent pas au service de pause méridienne~~	l'unité	6,56 €	supprimé		

Dispositions particulières					
Enfants des classes pour élèves en situation de handicap : tarif Cholet, selon quotient CAF					
Enfants accueillis dans un établissement à caractère social ou médicosocial : application du tarif maximum pour un enfant de Cholet					
Enfants de non allocataire, sans revenu : tarif Cholet - quotient 1					
Dans le cas où le panier repas fourni par la famille dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé ne serait pas conforme aux règles sanitaires, le repas hypoallergénique fourni par la Ville sera facturé à la famille au prix coûtant TTC					
Le tarif du quotient 7 est appliqué par défaut à toutes les familles dont le quotient familial n'est pas communiqué à la Ville					
Prise en charge d'un enfant sans réservation dans le délai imparti		doublement du tarif applicable	doublement du tarif applicable		
En cas d'absence de l'enfant, le service réservé est facturé					
Gratuités :					
- Enseignants-surveillants et personnel autorisé	l'unité	gratuit	gratuit		
- Stagiaires (adulte ou scolaire) participant à la restauration ou à la surveillance	l'unité	gratuit	gratuit		
- Personnes déjeunant dans le cadre de réunion ou rencontre liée à l'enseignement ou à la restauration	l'unité	gratuit	gratuit		
- Elèves et enseignants de la classe ayant élaboré le menu servi dans le cadre de l'opération "Mon école, mon menu"	l'unité	gratuit	gratuit		
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE					
L'unité de réservation et de facturation est le 1/4 d'heure					
Lorsque la présence réelle dépasse les créneaux horaires réservés, ce sont les créneaux horaires de présence qui sont facturés. Lorsque la présence réelle est inférieure aux créneaux horaires réservés, ce sont les créneaux horaires réservés qui sont facturés.					
Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème indiqué					
Elèves domiciliés à Cholet ou au Puy-Saint-Bonnet, dont la famille a 1 enfant à charge					
0 € - 305 €	l'unité	0,44 €	0,45 €		
306 € - 455 €	l'unité	0,62 €	0,63 €		
456 € - 610 €	l'unité	0,68 €	0,69 €		
611 € - 770 €	l'unité	0,73 €	0,74 €		
771 € - 930 €	l'unité	0,82 €	0,84 €		
931 € - 1 090 €	l'unité	0,89 €	0,91 €		
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	0,94 €	0,96 €		

Elèves domiciliés à Cholet ou au Puy-Saint-Bonnet, dont la famille a 2 enfants de moins de 21 ans à charge					
0 € - 305 €	l'unité	0,35 €	0,36 €		
306 € - 455 €	l'unité	0,49 €	0,50 €		
456 € - 610 €	l'unité	0,56 €	0,57 €		
611 € - 770 €	l'unité	0,61 €	0,62 €		
771 € - 930 €	l'unité	0,66 €	0,67 €		
931 € - 1 090 €	l'unité	0,70 €	0,71 €		
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	0,74 €	0,75 €		
Elèves domiciliés à Cholet ou au Puy-Saint-Bonnet, dont la famille a au moins 3 enfants de moins de 21 ans à charge					
0 € - 305 €	l'unité	0,30 €	0,31 €		
306 € - 455 €	l'unité	0,42 €	0,43 €		
456 € - 610 €	l'unité	0,47 €	0,48 €		
611 € - 770 €	l'unité	0,53 €	0,54 €		
771 € - 930 €	l'unité	0,58 €	0,59 €		
931 € - 1 090 €	l'unité	0,64 €	0,65 €		
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	0,67 €	0,68 €		
Elèves domiciliés hors Cholet ou Puy-Saint-Bonnet dont la famille a 1 enfant à charge					
0 € - 305 €	l'unité	0,60 €	0,61 €		
306 € - 455 €	l'unité	0,73 €	0,74 €		
456 € - 610 €	l'unité	0,82 €	0,84 €		
611 € - 770 €	l'unité	0,89 €	0,91 €		
771 € - 930 €	l'unité	0,95 €	0,97 €		
931 € - 1 090 €	l'unité	1,00 €	1,02 €		
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	1,08 €	1,10 €		
Elèves domiciliés hors Cholet ou Puy-Saint-Bonnet dont la famille a 2 enfants de moins de 21 ans à charge					
0 € - 305 €	l'unité	0,47 €	0,48 €		
306 € - 455 €	l'unité	0,60 €	0,61 €		
456 € - 610 €	l'unité	0,66 €	0,67 €		
611 € - 770 €	l'unité	0,71 €	0,72 €		
771 € - 930 €	l'unité	0,75 €	0,77 €		
931 € - 1 090 €	l'unité	0,82 €	0,84 €		
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	0,88 €	0,90 €		
Elèves domiciliés hors Cholet ou Puy-Saint-Bonnet dont la famille a au moins 3 enfants de moins de 21 ans à charge					
0 € - 305 €	l'unité	0,40 €	0,41 €		
306 € - 455 €	l'unité	0,53 €	0,54 €		
456 € - 610 €	l'unité	0,58 €	0,59 €		
611 € - 770 €	l'unité	0,63 €	0,64 €		
771 € - 930 €	l'unité	0,67 €	0,68 €		
931 € - 1 090 €	l'unité	0,71 €	0,72 €		
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	0,75 €	0,77 €		

Dispositions particulières : Enfants des classes pour élèves en situation de handicap : tarif Cholet, selon quotient CAF et nombre d'enfants de moins de 21 ans à charge Le tarif du quotient 7 est appliqué par défaut à toutes les familles dont le quotient familial n'est pas communiqué à la Ville et le tarif plein est appliqué par défaut aux familles qui ne communiquent pas le nombre d'enfants qu'elles ont à charge					
Amende forfaitaire pour dépassement de l'horaire de fermeture de l'accueil périscolaire (18h30)	forfait	10,00 €	10,00 €		
Prise en charge d'un enfant sans réservation dans le délai imparti		doublemement du tarif applicable	doublemement du tarif applicable		
En cas d'absence de l'enfant, le service réservé est facturé					